

Au cœur des idées fausses sur les dépôts bancaires

[Publié le 30 septembre 2023 dans L'Echo](#)

« Une idée fausse, mais claire et précise, aura toujours plus de puissance qu'une idée vraie, mais complexe », écrivait Tocqueville dans « De la Démocratie en Amérique » (Chapitre 8). A l'ère des réseaux sociaux, force est de reconnaître que les idées fausses ont encore de beaux jours devant elles, en particulier lorsqu'elles touchent aux dépôts et aux banques, symboles du capitalisme, tout imparfait qu'il soit.

La première idée fausse concerne les dépôts qui dormiraient sur les comptes bancaires. Même dans le cas d'un compte inactif non réclamé, les dépôts ne dorment jamais ; ils sont toujours en veille. Les dépôts sont une condition nécessaire, mais insuffisante, à l'octroi de crédit.

La deuxième idée fausse est relative aux dépôts qui ne prendraient pas suffisamment « la direction des crédits » ou qui ne « se transformeraient pas assez en crédit ». Aucun dépôt bancaire ne prend la direction d'aucun crédit. Un dépôt n'est pas transformé en crédit. Ce n'est pas un dépôt en particulier qui conduit à un crédit bancaire en particulier. Le crédit bancaire crée mécaniquement de la monnaie, point.

La troisième idée fausse se réfère au crédit qui créerait de la monnaie « ex nihilo ». C'est également une expression malheureuse. Ce soi-disant « vide » suppose l'existence de dépôts dont pourtant aucun n'est transformé mécaniquement en crédit.

La quatrième idée fausse porte sur le niveau optimal de dépôts et de crédits que les banques commerciales devraient atteindre. En réalité, il n'y a pas de lien mécanique, encore moins optimal, entre dépôts et crédits. Si un tel lien existait, il ne servirait à rien de gérer une banque. D'ailleurs, le rapport entre dépôts et prêts varie fortement d'une banque à l'autre. Dans le cas de Belfius, les prêts représentent actuellement environ 107 % des dépôts contre une moyenne égale à 121 % depuis 2010. Dans le cas de la KBC, ce ratio est égal à 76 %, soit le minimum observé depuis 2010, contre une moyenne égale à 95 %. Il ne faudrait pas pour autant féliciter Belfius et condamner KBC. Tout dépend du risque et de la soutenabilité de leurs activités d'octroi de crédit.

Une cinquième idée fausse est associée aux dépôts des clients qui prendraient « la direction de la BCE ». Les liquidités que les banques commerciales ont à la BCE ne résultent pas d'une quelconque stratégie volontariste des banques commerciales qui viseraient à détourner et à placer les dépôts bancaires de leurs clients à la BCE. Ces liquidités sont la résultante de la politique monétaire accommodante de ces 10 dernières années. Avant que cette politique monétaire soit mise en place, les banques ne détenaient que des réserves *obligatoires* auprès de la banque centrale : il n'y avait pas d'excès de liquidités lors des précédents cycles de hausse de taux d'intérêt entre 1999 et 2001 ou entre 2005 et 2008.

Ces excès de liquidité sont d'ailleurs rémunérés au taux du marché fixé par la BCE et elles proviennent de deux mesures de politique monétaire adoptées par la BCE pour lutter contre la menace déflationniste. D'une part, les banques commerciales ont pu emprunter auprès de la BCE à des conditions attractives et sur de longues périodes, sous la forme d'opérations ciblées de refinancement à long terme (TLTRO). D'autre part, la BCE a acheté des obligations via l'intermédiaire des banques commerciales. Ces deux mesures ont permis de maintenir les taux à des niveaux bas pour encourager l'octroi de prêts aux ménages et aux entreprises, tout en allégeant le poids des charges d'intérêt dans le budget des États. La conséquence mécanique

de ces mesures a été une augmentation, à l'actif du bilan des banques commerciales, des réserves détenues auprès de la BCE.

Une sixième idée fausse a trait à la marge d'intermédiation bancaire qu'il faudrait imposer par la loi pour la rendre optimale ou juste. Ce serait le meilleur moyen de renforcer les situations acquises et de réduire à nouveau la concurrence. Les banques disposent bel et bien d'une marge de manœuvre qui est d'autant plus significative que la concurrence est *faible*. La mission du législateur n'est pas de déterminer une quelconque marge d'intermédiation mais de veiller au degré de concentration dans le marché, de lutter contre les pratiques anticoncurrentielles, et d'appliquer une régulation adaptée à la taille des acteurs pour que cette marge d'intermédiation soit la plus serrée possible, sans remettre en cause la stabilité du secteur.

La septième et dernière idée fausse consiste à affirmer qu'une diminution des dépôts bancaires pour financer l'endettement public à court terme n'a aucune incidence. Dans ce bas monde, où l'argent n'est pas gratuit, lorsque les dépôts des clients chutent, une banque peut être contrainte de financer son activité d'octroi de crédit à un coût plus élevé en empruntant de l'argent sur les marchés par exemple. Quand l'Etat vise à capter les dépôts bancaires, cela peut également détériorer le ratio de couverture de liquidité qui vise à garantir que la banque dispose de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité pour couvrir ses sorties nettes de trésorerie, comme des sorties de dépôts, pendant une période de stress de 30 jours. Cela peut donc décourager l'octroi de crédit et favoriser la détention d'actifs liquides, comme les espèces, les obligations d'État ou certaines obligations d'entreprises.

« L'humilité est une vertu qu'on ne paye jamais trop cher », écrivait Paul Claudel dans son Journal (Tome 2). C'est la preuve que celles et ceux qui véhiculent ces idées fausses n'ont plus un rond en poche.

Mikael PETITJEAN